

Promotion des talents en Suisse

1 Situation

C'est à la fin des années 1980 que la promotion des talents a été thématifiée pour la première fois dans les cercles professionnels concernés. A partir de 1995 environ, la discussion a été relayée par les instances intéressées à la politique de l'éducation et en 2000, les premières mesures ont été instaurées dans les écoles. Des mesures furent en premier introduites au degré primaire. Actuellement, elles n'ont que partiellement atteint le gymnase et les universités suisses, quelques exceptions mises à part, cette thématique étant considérée comme marginale.

Malgré une sensibilité accrue en ce qui concerne la promotion des talents, le développement des mesures s'avère encore nettement plus modeste en Suisse que dans le reste du monde.

2 Recommandations

Avec les recommandations présentées ici, la CGU souhaite proposer un instrument d'orientation et encourager les gymnases et les universités à se pencher sur la thématique de la promotion des talents. Les instances responsables de la politique de l'éducation, telles la CDIP, la CRUS et la CDGS, sont à même de contribuer à un développement positif par la création de conditions cadres appropriées.

Les écoles et les universités qui se consacrent à la promotion des talents et le font savoir en retirent un bénéfice. Un engagement dans ce domaine constitue en effet un investissement rentable sur le long terme en matière de développement d'un établissement scolaire.

Lorsqu'il est question de sport ou de musique, les jeunes talents sont tout naturellement présentés par les médias comme des modèles. En revanche, le talent intellectuel est bien souvent estimé « problématique », voire stigmatisé. Un travail médiatique ciblé de la part des écoles et des universités pourrait contribuer à améliorer cette image.

2.1 Recommandations pour les universités

Quelques mesures simples et une présentation homogène de diverses offres pourraient déjà permettre aux hautes écoles de proposer un « package » attrayant. Une autoanalyse permettrait d'identifier les offres déjà existantes, d'établir un catalogue et de localiser les éventuelles lacunes :

1. Généralités

- Dans la haute école, une personne est-elle responsable des questions concernant la promotion des talents ?
- Existe-t-il des possibilités d'identifier les talents parmi les nouveaux étudiants ?
- Les professeurs sont-ils sensibilisés à la thématique de la promotion des talents ?
- Les initiatives des professeurs en matière de promotion des talents sont-elles reconnues et soutenues ?
- Existe-t-il un programme d'études pour les élèves de gymnases ?

2. Offres à l'attention des gymnases

- Les travaux de maturité sont-ils accompagnés par des professeurs du degré tertiaire, par exemple sous forme de parrainage ?

- Existe-t-il des places de stage (par exemple collaboration à des études scientifiques) pour les élèves particulièrement doués ?
- Des semaines d'étude, des camps d'été ou des projets sont-ils offerts aux élèves particulièrement doués ?
- Des professeurs de hautes écoles visitent-ils les gymnases (exposés, cours facultatifs) ?
- Existe-t-il un service d'orientation scolaire connaissant les besoins spécifiques des élèves particulièrement doués ?
- Les Olympiades scientifiques sont-elles soutenues ? Des semaines d'étude (par exemple avec *La Science appelle les jeunes*) sont-elles organisées ?
- Des classes ou des groupes d'élèves ont-ils la possibilité d'effectuer des visites dans les hautes écoles, ou des journées d'information sont-elles organisées ?

3. Enrichissement

- Quelles possibilités d'enrichissement (par exemple cours en sus de l'offre obligatoire) sont-elles offertes à tous les étudiants ?
- Comment sont reconnus les cours fréquentés sans obligation ?
- Quelles offres spéciales propose-t-on aux élèves particulièrement doués ?
- Des postes d'assistants auxiliaires sont-ils à disposition ?

4. Accélération

- Existe-t-il une possibilité de passer un examen d'admission dans une haute école avant l'obtention de la maturité ?
- Des règlements d'exception ou des programmes « Fast Track » existent-ils pour les élèves particulièrement doués ?
- Des cours de Master peuvent-ils déjà être suivis et faire l'objet d'un examen pendant des études de Bachelor (les unités de crédit étant, le cas échéant, comptabilisées uniquement dans le cadre du programme de Master prévu) ?

2.2 Recommandations pour les gymnases

Les gymnases eux aussi peuvent contribuer à la promotion des talents en édictant des mesures simples et en présentant de manière homogène leurs différentes offres dans ce domaine. A cet égard, un échange d'informations et d'expériences avec d'autres établissements et institutions suisses s'occupant de cette thématique s'avèrerait utile. Ici aussi, une autoanalyse devrait constituer une première étape, permettant d'identifier les offres déjà existantes ainsi que les lacunes.

- Existe-t-il un catalogue d'offres complémentaires d'apprentissage et d'encouragement ainsi que de branches facultatives (enrichissement) ?
- Existe-t-il un règlement permettant de sauter une ou plusieurs classes (accélération) ?
- Dans l'établissement, une personne est-elle responsable des questions concernant la promotion des talents ?
- Dans le contexte de la promotion des talents, des contacts existent-ils avec les universités ?
- La participation aux Olympiades scientifiques et à des semaines d'études (par exemple celles organisées par *La Science appelle les jeunes*) est-elle encouragée ?

2.3 Recommandations pour les instances responsables de la politique de l'éducation

En édictant des principes homogènes sur la promotion des talents, la CDIP, la CRUS et la CDGS ont la possibilité de créer des conditions cadres propices à un développement positif de cette thématique. Les points suivants méritent d'être considérés :

- Sous quelles conditions les élèves de gymnase peuvent-ils s'inscrire dans les hautes écoles sur recommandation de leur établissement ?
- Quels cours ces « élèves étudiants » inscrits peuvent-ils suivre et quels examens peuvent-ils passer ?
- Comment les crédits ECTS acquis par les « élèves étudiants » lors d'examens peuvent-ils être comptabilisés et reconnus dans le cadre de leurs futures études, y compris lorsque celles-ci se poursuivent dans une autre haute école ?

2.4 Recommandations pour la formation initiale et continue des enseignants

Dans le cadre de la formation, respectivement de la formation continue, des enseignants, la problématique de la promotion des talents doit occuper une place fixe. Les enseignants devraient particulièrement être informés des points suivants :

- Comment reconnaître les talents ? Quels en sont les différents degrés ?
- Quelles méthodes et quelles mesures d'encouragement existe-t-il ?
- Au près de quelles institutions est-il possible de demander de l'aide ou des conseils ?
- Quelles sont les offres de formation continue, par exemple organisées par le WBZ CPS, consacrées à la promotion des talents ?

3 Liens

De nombreuses informations ainsi qu'une liste exhaustive de liens vers des organisations, des services et des manifestations consacrés à la promotion des talents peuvent être consultées sur le site Internet de *SwissGifted*, la *Société suisse pour la promotion des talents* : www.swissgifted.ch.

Autres sites et documents informatifs :

- Fondation suisse d'études
www.studienstiftung.ch/f
- Association Suisse pour les Enfants Précoces
www.asep-suisse.org
- Association valaisanne des parents d'enfants à haut potentiel
www.avpehp.ch
- Accord intercantonal sur les écoles offrant des formations spécifiques aux élèves surdoués
texte légal : http://edudoc.ch/record/38045/files/Hochbegabte_f.pdf
explications canton BE : <http://www.erz.be.ch/erz/fr/index/mittelschule/mittelschule/ausserkantonalerschulbesuchundschulgeldabkommen/hochbegabtenvereinbarung.html>
- Enseigner aux élèves doués et talentueux
<http://education.alberta.ca/francais/admin/speced/persscol/talent.aspx>
- Douance Belgique : Les adultes à haut potentiel
<http://douance.be/douance-ahp-accueil.htm>
- Cours de mathématiques spécialement conçus pour les enfants romands à très haut potentiel
<http://euler.epfl.ch/page73662.html>

Sites et documents informatifs en allemand :

- Hochbegabungs-Links
www.hochbegabungs-links.de
- Marburger Hochbegabtenprojekt
http://m.dms-schule.bildung.hessen.de/allgemeines/begabung/Marburger_Hochbegabtenprojekt
- Genius Hochbegabung : Ratgeber zur Hochbegabung für das deutschsprachige Europa
www.genius-hochbegabung.de
- Deutscher Bildungsserver : Förderung von Hochbegabten
www.bildungsserver.de/zeigen.html?seite=818
- Österreichisches Zentrum für Begabtenförderung und Begabungsforschung
www.begabtenzentrum.at